

CRIMES À MONTREDON-LABESSONNIÉ

Meurtre à La Boulouyé : l'affaire Jougla, 1813-1815 (3/3)

Rebondissement

Revenons légèrement en arrière, au village de Labessonnié, où d'autres faits divers ont défrayé la chronique.

Une affaire de vol

Jeanne Laroze, épouse de Pierre Augustin Castelnau, négociant du village de Labessonnié, constate fin février que des marchandises disparaissent de leur magasin nouvellement construit et encore inhabité. Elle décide, le 1^{er} mars 1814, en l'absence de son mari, de faire le guet, en compagnie de Louison Laroze sa sœur, Élisabeth Albouy sa fille de service, Jacques Combes et Joseph Catalou comme témoins. Postés en soirée derrière le comptoir, ils n'attendent guère : vers 22 heures, après un coup frappé à l'entrée donnant sur l'arrière, une clef tourne dans la serrure de la porte ouvrant sur la Grand'rue. Un individu, reconnu par les présents comme étant Jean Baptiste Verdeil, entre dans le magasin et referme à double tour derrière lui. Hélas, Jeanne, qui s'était assoupie, fait du bruit en s'éveillant et alarme le voleur, qui s'enfuit aussitôt.

Soupçonnant Jean Olombel de complicité, le groupe se rend devant sa maison dans l'espoir d'y trouver des preuves. Un homme à *toute course* se dirige vers cette demeure, mais bifurque en les apercevant. Alors la petite équipe va à l'auberge de Jean Verdeil, frère de Jean Baptiste, où couche celui-ci. Frappant sans ménagements à sa fenêtre et l'appelant à *haute voix*, ils finissent pas obtenir une réponse, *d'une voix craintive*. Jeanne Laroze le somme alors de restituer la clef du magasin qu'il possède, travaillant comme menuisier dans l'appartement contigu. Il remet cette clef *d'une main tremblante* ; elle le prévient que le *pot à rose* est découvert.

Plusieurs personnes, alertées par le bruit et attirées par la curiosité, signalent qu'elles ont été surprises de s'apercevoir que Jean Olombel, *homme sans crédit, sans état, repris de justice, qui est dans la plus grande misère* possède chez lui grande quantité de marchandises — seigle, avoine, huile fine, eau-de-vie — et les vend à *vil prix*. Verdeil a également été vu transporter des bouteilles d'huile et des sacs de grain à son domicile, à La Villedieu, commune d'Arifat.

Jeanne Larose, autorisée par son mari, dénonce ces découvertes au procureur impérial de l'arrondissement de Castres, par lettre du 9 mars 1814. Dès le 11, une enquête est ouverte par le juge de paix, et des témoins entendus.

Il est important de préciser que Jean Olombel est le concubin d'une de nos vieilles connaissances, Anne Laval, la "Marchande rousse". Elle a accouché chez lui, le 31 décembre 1813, et il a déclaré, sans toutefois le reconnaître, son fils, prénommé Jean Louis Hippolyte. Il est, depuis 1810, veuf de Suzanne Rodière, décédée alors qu'il était *conducteur dans les charrois à l'armée d'Espagne*. Aucun des enfants qui leur sont nés ne semble être encore en vie.

Tant Verdeil que Olombel ont déjà eu maille à partir avec la justice, en 1808, pour avoir aidé des conscrits réfractaires. Tandis que le second était acquitté deux mois après son écrou par le tribunal correctionnel, le premier, également accusé d'avoir volé ou escroqué de l'argent et autres effets, a été mis en liberté provisoire le jour même de son incarcération, par ordonnance du directoire du jury de l'arrondissement de Castres.

Dès le 21 mars, Baptiste Verdeil et Jean Olombel, prévenus l'un de vols multiples, l'autre de complicité et recel, sont écroués à la maison d'arrêt de Castres. Un mandat d'amener est lancé le 21 mai contre Anne Laval, pour le même objet que son amant ; mais elle demeure introuvable à Labessonnié depuis au moins fin avril, quand elle est vainement citée à comparaître en Cour d'assises pour l'affaire Jougla. Elle est finalement arrêtée et conduite à la même prison le 10 juin.

Les conséquences

Le 7 juin, Barthélemy Calvet, toujours emprisonné à Albi dans l'attente de son exécution, demande à faire une déclaration. Martel, juge au tribunal de première instance de cette ville, se rend à la maison de justice afin de l'entendre. Voilà donc la quatrième version de "Bessière", laquelle s'apparente à celle racontée à sa femme.

Dans la journée du samedi, Étienne Jougla lui envoie son fils Jacques pour le prier de le rejoindre le soir afin de l'accompagner aux Fournials. Sa femme lui donne le message quand il rentre de chez Roumégous, où il doit retourner souper. Il repasse ensuite chez lui, et *se trouvant un peu incommodé*, il ressort dans la rue où Jougla le retrouve. Calvet objectant qu'il est *tard et nuit* et lui suggérant d'y aller le lendemain, son cousin insiste en disant "*Il me faut d'argent pour demain. Que veux-tu que je devienne ?*". Ils partent donc par le chemin de La Guiraudié et du Triol. Mal à l'aise pour marcher dans la pénombre, Barthélemy lui demande son couteau afin de se tailler un bâton. Étienne préfère couper lui-même un pied de houx, le récurer et le lui remettre.

L'entrevue aux Fournials se déroule comme il l'a déjà racontée. Il ne se rappelle pas pourquoi, au retour, ils ne suivent pas le chemin pris à l'aller mais prennent celui *du Roch de Saint-Cirisse*. Arrivés à proximité, *tout était serein, la lune éclairait, lui déclarant était resté en arrière pour satisfaire à un besoin. N'ayant pu rejoindre encore Jougla, il était à trente pas de lui, l'ombre des arbres leur cacha sans doute la personne qui tira un coup de feu sur Jougla. Lui déclarant, surpris par ce coup inattendu, courut vite en avant et vit Jougla renversé à terre sans parole. Il se mit à crier, et à l'instant il vit sortir de derrière les arbres un homme qu'il reconnut être le nommé Olombel demeurant à Labessonnié, originaire du côté de Viane, lequel saisit le déclarant au cou en lui disant : "Tu le dirais, je veux te tuer. Si tu le dis, j'irai brûler tes enfants dans ta maison. Tu le dirais, je veux te couper la langue ; je te la couperais si j'avais de couteau ; si l'autre en a, je le ferai"*. Pendant qu'il se met à fouiller les poches de sa victime, Calvet se sauve, et se cache à l'ombre des broussailles, dans le ruisseau. Après avoir un peu attendu, il longe ce ruisseau quelques instants, puis regagne le chemin normal des Fournials, celui qu'ils avaient pris à l'aller.

Le lendemain, quand il se rend sur les lieux avec le juge de paix, *ayant encore son esprit troublé de l'événement dont il voyait les trous sous ses yeux et le souvenir des menaces de la part d'Olombel, il n'osa point dire la vérité*. C'est pour cela qu'il nia avoir accompagné Jougla au retour, et qu'il nia même être allé aux Fournials. Mais, *revenu tout entier à lui-même* (ce fut longuet...) *et sachant que ledit Olombel est détenu dans la maison d'arrêt de Castres, il croit devoir la présente révélation à la justice*.

Il déclare, de plus, qu'un jour de foire de l'année précédente, *au lieu de Lafenasse, dans le cabaret d'Étienne, dit La Fede [...], ledit Olombel eut une querelle avec ledit Jougla, auquel il dit qu'il ne mourait pas d'autre main que de la sienne*.

Il a aussi entendu dire par Jean Pierre Julien, de Montpinier (encore une vieille connaissance), alors détenu dans la maison d'arrêt de Castres, qu'*Olombel s'était jacté d'avoir tué ledit Jougla*. Petite parenthèse concernant le sieur Julien, témoin dans la première affaire car Marie Monsarrat aurait tenté de le soudoyer : condamné à un an de prison, pour excès commis sur sa belle-mère, par un jugement du 13 décembre 1809, il a été écroué le 4 octobre 1813. Il n'est sorti de prison que pour témoigner devant les différentes cours de justice.

Dès le 13 juin 1814, le procureur général du roi ordonne que ces dires soient vérifiés. Nous ignorons si ces consignes sont immédiatement mises en pratique, car le dossier ne comporte aucune autre pièce pour le mois de juin. Le 15 juillet seulement, Cambiaire, juge d'instruction à Albi, retourne interroger les prisonniers dans leur cellule. Il était temps ; l'exécution a lieu le lendemain.

Barthélemy Calvet réitère ses affirmations précédentes. Il ne connaît guère Olombel, mais pense qu'il *vit de maraudage*. Il ajoute que *le nommé "Tanoc", détenu dans la présente maison de justice pour vol, lui a dit que pendant qu'il était détenu dans la maison d'arrêt de Castres, il avait entendu dire à d'autres prisonniers que ledit Olombel, alors également détenu à Castres, avait dit que lui Calvet n'avait point assassiné Jougla et qu'on l'avait condamné mal à propos*.

Marie Monsarrat, également interrogée, assure qu'elle *sait uniquement par oui dire que le nommé Olombel, qui voulait du mal à son mari, avait attenté à sa vie*. Elle a aussi appris que quelques années auparavant, à Lafenasse, *il avait été maltraité par Jougla*. Les personnes qui ont colporté ces informations sont notamment des parents de Calvet, venus en visite à la prison. Mais elle ne pense pas qu'Anne Laval soit complice de ce meurtre.

Comme on le sait, ces déclarations ne sauvent pas leur tête. La justice ne se déjuge pas. Olombel est simplement considéré comme un potentiel complice supplémentaire, peut-être le bras armé, mais cela n'enlève rien à la culpabilité des précédents condamnés.

Une nouvelle enquête

Le 4 août 1814 enfin, le substitut du procureur du roi au tribunal de première instance de Castres requiert *qu'il soit informé de nouveau de l'assassinat d'Étienne Jougla sur les nouvelles charges produites contre Olombel*. De nombreux habitants du village de Labessonnié sont entendus le 10 et attestent les relations entre Marie et celui-ci, plusieurs fois vus ensemble.

Un mois environ avant le crime, notamment, ils se trouvaient dans le cabaret de Loubet, dit "Rouan". Dans un état d'ivresse manifeste (ce qui ne surprend guère, après la première enquête), elle vint parler à François Cormari, qui témoigne. Olombel l'appela, puis s'approcha lui-même du déposant et lui dit que *c'était grand dommage que cette femme fût unie à un mari tel que Jougla ; que cet homme mériterait "d'estre mes al frex"* (littéralement, "être mis au froid", "être refroidi", ce qui paraît assez explicite).

Le samedi du meurtre, beaucoup la virent arriver à Labessonnié en chantant (elle avait déjà bu une bouteille chez Loubet...). Elle se rendit dans la maison d'Olombel et chargea aussitôt Anne Laval, sa concubine, d'aller le chercher ; il travaillait dans le jardin d'un voisin. Ils se saluèrent en s'embrassant puis, pour discuter tranquillement, passèrent dans un jardin contigu à la maison. *Il s'appuyait sur son bras et avait un air très familier avec elle.* Marie demanda à son ami de venir assez tôt à La Combessié, à temps pour le souper, tandis qu'il ne comptait y aller qu'à la tombée de la nuit. Le témoin entendit Olombel dire : *"Il faut faire cela, autrement tu ne t'en vengeras pas"* (en occitan, *s'en venjar* signifie également "s'en sortir", "y parvenir"). *Je le ferai moi-même si personne ne veut s'en charger ; fais-le s'avancer et je m'y rendrai. Donne-moi sept sacs de blé et je ferai. La Biro tourno"* (cette dernière expression, dont Olombel est coutumier, n'est connue de personne à Labessonnié. Lui-même déclare plus tard qu'elle ne veut rien dire. Peut-être l'équivalent de "La roue tourne", "les choses changent", puisqu'il semble l'employer fréquemment et pas seulement dans ce cas précis).

Puis : *"Il faut faire ce que je te dis et tu t'en trouveras contente"* ; à quoi elle répondit : *"He bien, viens de bonheure, nous souperons"*. L'une des voisines qui déposent demanda plus tard à Anne la raison de cette visite à La Combessié ; elle lui dit que, Jougla devant s'absenter, son "mari" allait aider Marie à soustraire les meubles à une saisie dont elle était menacée. Une autre personne (une fille de 13 ans qui travaillait chez eux) posa la même question à Olombel lui-même, qui expliqua la mésentente du couple Jougla, raison pour laquelle Marie voulait qu'elle l'aide à soustraire six sacs de blé.

Un témoin important est Barthélemy Jougla, le frère de la victime, charron à Labessonnié. Revenant de La Combessié le samedi soir, environ *un quart d'heure après nuit close*, il vit sur le chemin, près de l'église de Saint-Martin, un individu qui paraissait venir vers lui. *Lorsqu'ils ne furent qu'à une distance d'environ vingt pas, il se détourna du chemin comme pour éviter le déposant, alla faire un tour à travers champs et ne rejoignit le chemin qu'après que le déposant fût passé ; quoique la lune éclairât un peu, il ne put reconnaître bien distinctement cet individu, mais il lui parut ressembler beaucoup à Jean Olombel.* Du lieu où ils se rencontrèrent, cette personne *pouvait continuer à suivre le chemin de La Combessié ou se diriger vers le valon de St-Irice.*

Le lendemain, alors que la nouvelle de l'assassinat s'était répandue, Jean Olombel portait sur son visage une *altération très sensible*. On a vu plusieurs fois, au cours de cette journée, Barthélemy Calvet entrer dans sa maison et s'y enfermer avec lui.

Après le début des poursuites contre Olombel pour vol, un voisin, discutant avec Anne Laval, observait que les soupçons qui portaient sur lui étaient en grande partie motivés par la quantité de blé dont il avait été possesseur. La "Marchande rousse" lui répondit alors que *le blé ne provenait pas du sieur Castelnau et que, si elle y était bien contrainte, elle dirait bien d'où son mari l'avait tiré.*

Le 29 septembre 1814, le prévenu subit un interrogatoire devant le juge d'instruction de Castres. Il nie avoir des *relations intimes* avec la veuve Jougla ; jamais il ne l'a embrassée. Il ne l'a d'ailleurs vue que deux fois chez lui et une seule fois chez elle. Et aussi chez Ronan, au cabaret. Elle est venue chez

lui la veille du meurtre pour retirer un mouchoir qu'elle avait prêté à Anne. Lors de son arrivée, il aidait Mialhe à planter du poireau, et il rentra, son travail terminé. Ils n'allèrent pas parler dans son jardin, tout au plus sur le pas de la porte, et ils n'eurent aucune conversation particulière. Il ne reconnaît pas celle qu'on lui rapporte, sauf l'expression *Bire tourne* qui, *entièrement insignifiante*, a pu lui échapper.

Il ne lui a pas promis de se rendre à La Combessié dans la soirée ; d'ailleurs, il aurait eu du mal. Car *il éprouvait alors une maladie entre les deux cuisses qui l'empêchait de marcher. Comme le siège de cette maladie était aux parties sexuelles, il n'avait osé en faire confidence à personne ; cependant, un abcès ayant crevé précisément ce jour-là, il s'adressa deux ou trois jours après au sieur St-Martin qui lui donna de l'onguent* (nous laissons aux spécialistes le soin d'identifier cette handicapante maladie). Il n'est donc pas sorti de chez lui le reste de la journée du samedi ni la nuit suivante. Bien entendu, il nie le crime et tout ce qui s'ensuit. Il n'a pas *fait à Calvet les plus fortes menaces pour l'engager au secret*, et n'a pas reçu sa visite le dimanche. Marie Monsarrat ne lui a jamais livré, ni même promis, aucune espèce de grain.

Anne Laval, également prévenue, est interrogée dans la foulée. Elle n'est pas sortie à dessein, le samedi, pour prévenir Olombel de la visite de Marie ; il est venu tout seul car il avait fini son travail chez Mialhe. L'épouse de celui-ci, qui a tenu ces propos mensongers, est son ennemie, et *lors de l'arrestation d'Olombel, elle a dit qu'elle lui arrangerait le casaquin* (blouse de femme).

Lui et Marie Monsarrat n'ont pas eu conversation particulière et n'ont pas parlé de projet de voyage ; *d'ailleurs, Olombel alors malade eût été incapable de voyager*. Elle ne devait pas lui remettre de blé. Celui qu'il était accusé d'avoir volé ? Oui, elle sait d'où il provenait : *de l'argent qu'elle avait remis elle-même à Olombel, ou du prix de quelques effets qui lui appartenaient et qu'Olombel avait vendus*.

Le premier octobre 1814, le procureur du roi au tribunal de première instance de Castres déclare qu'il n'y a pas lieu de continuer les poursuites contre Anne Laval ; il transmet le dossier au procureur général en la Cour de Toulouse et requiert une ordonnance de prise de corps contre Jean Olombel, *prévenu d'avoir donné la mort à Étienne Jougla au moyen d'une arme à feu, et d'avoir commis ce crime avec préméditation et guet-apens*. Ce mandat d'arrêt nous le décrit comme un homme de 40 ans, *taille d'1 m 66, cheveux châtains, front large, sourcils châtains, yeux gris, nez pointu, bouche petite, menton rond, visage ovale*.

La Cour royale de Toulouse produit, le 21 octobre, un acte d'accusation résumant ainsi les faits : *Dans la nuit du 6 au 7 novembre 1813, Étienne Jougla, du lieu de La Combessié, commune de Montredon, fut assassiné. La nommé Marie Monsarrat, sa femme, et Barthélemy Calvet, son voisin, furent d'après les charges, accusés d'être les auteurs de ce crime, et condamnés le 25 avril 1814 à la peine capitale. Avant l'exécution de cette condamnation et le 7 juin dernier, ledit Calvet demanda à être entendu en justice ; ayant été obtempéré de suite à sa demande, il déclara qu'il n'était pas l'auteur du susdit crime, mais bien le nommé Jean Olombel, de Labessonnié, détenu dans les prisons ; que s'il a tant tardé à faire cette révélation, c'est parce que ce dernier l'avait fortement menacé de le tuer lorsqu'il commit cet assassinat en sa présence, et ne l'aurait même pas faite s'il n'eût connu son arrestation. Une procédure ayant été instruite sur cette déclaration, son résultat a été que ladite Marie Monsarrat fut, le 6 novembre 1813, au domicile dudit Jean Olombel ; que celui-ci en la voyant, l'embrassa ; qu'ils se parlèrent en particulier dans le jardin et néanmoins on distingua les propos suivants tenus par ledit Olombel : [...]. Le lendemain de l'assassinat, le susdit Barthélemy Calvet fut vu entrer plusieurs fois*

dans la maison du prévenu, dont la moralité est plus que suspecte. Ledit Jean Olombel a convenu que ladite Monsarrat fut chez lui, mais il a nié les susdits propos ; et a soutenu que le jour dont s'agit, il lui était impossible de se rendre chez cette dernière, ou ailleurs, à cause d'une maladie qui l'empêchait de marcher.

Le 21 octobre, l'affaire est, comme précédemment, renvoyée devant la Cour d'assises du département du Tarn. Jean Olombel est transféré de Castres à la maison de justice d'Albi, où il est écroué le 8 novembre. Il subit dès le lendemain un nouvel interrogatoire, qui n'apporte guère de précisions. Olombel nie avoir, au cabaret, dénigré la victime, mais prétend plutôt l'inverse : Marie Monsarrat étant ivre, il a peut-être dit que *c'était un malheur pour celui qui était son mari*. Quand on lui demande directement s'il a tiré un coup de feu sur Étienne Jougla, il répond *qu'il n'a jamais tenu des armes à feu que lorsqu'il a monté la garde dans son canton*.

La Cour d'assises siège le 22 novembre 1814. La question posée aux jurés est : *Jean Olombel est-il coupable du meurtre commis du 6 au 7 novembre 1813 sur la personne d'Étienne Jougla, avec toutes les circonstances comprises dans le résumé de l'acte d'accusation ?* Le verdict est OUI. Comme Marie Monsarrat et Barthélemy Calvet, Jean Olombel est condamné à mort. Son exécution a lieu sur la place du foirail d'Albi le 4 février 1815, à 11 heures du matin.

Épilogue

Les autres comparses

Jean Baptiste Verdeil et Anne Laval sont condamnés par la Cour d'assises, la veille de leur complice, soit le 11 novembre 1814, à cinq ans de prison pour vols, complicité et recel, assortis de dix ans de surveillance et d'une amende de 400 francs chacun. Ils sont transférés fin décembre à la Maison centrale de Montpellier. Ils n'y purgent pas entièrement leur peine : Anne Laval décède le 20 avril 1818, Verdeil le 8 juin 1819.

Jean Pierre Julien, écroué à la maison d'arrêt de Castres, en sort le 1^{er} octobre 1814, libre comme l'air après avoir purgé sa peine d'un an de prison.

Les enfants de la victime

L'aînée, Élisabeth Jougla, est depuis trois ans placée à Lébès (commune d'Arifat), comme fille de service chez Pierre Bru, lorsqu'elle épouse, le 25 juillet 1819 (dès sa majorité) Baptiste Maffre, de Rayssac. On ne sait s'ils vécurent heureux, mais ils eurent huit enfants.

Le plus jeune, Jean, est cultivateur à La Caraventié (non loin de La Combessié) lors de son mariage, le 3 février 1835 à Montredon, avec Élisabeth Cormari. Ils habitent à La Combessié, où naissent leurs deux premiers enfants. Cinq autres – dont des jumelles, qui meurent en bas-âge – voient le jour à Fourcaric, où ils s'installent avant 1843. Veuf en 1874, Jean décède le 20 novembre 1884.

Jacques Jougla se marie le 4 août 1836 avec Marie Cathalou. Charron au village de Labessonnié, il a dû apprendre le métier auprès de son oncle Barthélemy, avec qui il travaille peut-être. Père de trois fils, il meurt le 28 décembre 1874, âgé de 67 ans.

Quant à Suzanne (ou Suzette), elle est longtemps restée une énigme, la seule trace de son existence résidant dans les comptes-rendus des conseils de famille par la justice de paix de Montredon. Merci aux moteurs de recherche généalogique qui ont permis de la retrouver : sous son vrai prénom de Marie, elle épouse, le 12 novembre 1833 à Montpinier, Louis Galinier, cultivateur de cette commune.

La métairie de La Combessié

L'avenir de ce domaine semble bien noir. David Austry fait valoir ses créances, lesquelles sont plus importantes que nous ne l'imaginons. En effet, la cession de créance faite à Étienne Jougla en 1813 a été résiliée, faute de paiement, par jugement du tribunal civil de Castres du 28 février 1814.

Le 20 juin 1815, Austry fait signifier à Marianne Farenc, maintenant Madame Frézouls, la copie de l'acte de vente de La Combessié à ses parents, avec commandement de lui payer la somme de 4 100 francs (représentant les 2.000 francs échus depuis le 11 octobre 1811, et sept annuités de 300 francs) augmentée des 90 francs d'intérêts au 12 novembre 1812, et encore de 1.000 francs d'intérêts dus au 12 novembre 1814. Total : 5 190 francs que la famille, depuis longtemps insolvable, ne peut payer. Par exploit d'huissier du 23 juin, le créancier fait alors opérer une *saisie-brandon* des fruits de la propriété (il s'agit de la saisie des fruits non encore récoltés).

D'autres hypothèques sont inscrites sur La Combessié ; presque toujours les mêmes, d'ailleurs, mais majorées des intérêts accumulés. Les détenteurs en sont Louis Laurent Castelnaud, de La Jaladié (2 767,18 francs), Simon Marcou et Anne Monsarrat (1918,40 francs), Louis Laserre (4 400 francs), Bernard Birou (732,60 francs), François Gout (165,60 francs) et l'administration de l'Enregistrement pour, justement, l'inscription de ces hypothèques (742 francs, dont 442 déjà payés par saisie du mobilier et du troupeau). La somme due, si l'on comprend les 6 000 francs non encore échus à Austry, s'élève à plus de 21 000 francs.

À l'évidence, le seul recours réside dans la vente du domaine, préférable à une expropriation forcée. Le conseil de famille réuni le 18 septembre autorise cette mesure, même si l'on doit, pour ce faire, morceler la propriété. Le tribunal civil de Castres donne également son aval le 23 novembre. Il nomme le sieur Carayon, de Cabès, maire de Ségats-et-Trivisy, pour *procéder à l'appréciation de la métairie et à la formation de tel nombre de lots qu'il jugera convenable*.

Cet expert désigné prête serment le 5 février 1816 devant le juge de paix de Montredon. Son rapport, remis au tribunal de Castres le 11 mars, scinde l'exploitation en quatre lots. Le premier, comprenant une partie des dépendances, une charrette, la petite maison "de Rigalié" et 42 arpents de terres, prés et bois, est estimé à 9 606 francs. Le deuxième, formé de 4 arpents et demi de valeurs diverses, a une mise à prix de 1 330 francs. Le troisième lot, constitué de la vigne de La Caraventié, d'une superficie d'un arpent, entourée d'une haie vive, mais en mauvais état, et de son petit bâtiment, vaut 1 050 francs. Le quatrième, enfin, comprenant la maison d'habitation, le restant des dépendances et des terres (23 arpents) et une charrette, est évalué à 5 315 francs. Les adjudicataires des premier et dernier lots se partageront les droits de four, de patus, l'emplacement du fumier et le bûcher.

Après apposition d'affiches pour la publicité légale, la mise aux enchères est effectuée le 22 avril 1816, au moyen habituel des feux : on allume successivement quatre feux ou bougies, et les intéressés peuvent enchérir jusqu'à l'extinction du dernier feu. Mais on ne se bouscule pas pour acheter La Combessié ; en fait, aucun acheteur potentiel ne se présente. La vente est donc reportée.

Les annonces publiques ayant été à nouveau faites le 1^{er} mai, une autre tentative a lieu le 11. Cette fois, deux voisins font enchérir par Enjalbert, leur avoué : Antoine Auriol à 9 620 francs pour le premier lot, Louis Castelnau à 1 335 francs pour le deuxième. N'ayant pas de concurrent, ils remportent l'adjudication sans peine et en engageant un minimum d'argent. Mais pour les deux derniers lots, toujours pas d'enchérisseur.

Le 29 août 1816, le tribunal de Castres entérine la décision du conseil de famille du 2 juin, qui autorise à vendre ces lots au plus offrant, même en-dessous de l'estimation. On recommence l'opération le 1^{er} février 1817, après avoir ajouté à la vigne composant le troisième lot, une cuve d'environ 28 hectolitres et quatre barriques. Le seul intéressé pour cette portion n'est pas un philanthrope : Jean Pierre Bonaventure Alba, avoué à Castres, propose 150 francs (prix ridiculement bas qui équivaut à 14 % du prix estimé) et emporte l'enchère. Pour le dernier lot, enfin, on assiste à un véritable encan : les avoués Enjalbert et Derrouch renchérissent à tour de rôle pour leur client respectif. Ayant débuté à 2 000 francs, le dernier obtient l'adjudication à 3 050 francs pour Louis Laserre (l'ex-conseiller et toujours créancier, des Fournials). Le résultat total de la vente est tout de même inférieur de 3 144 francs à l'évaluation.

Les enfants de Marie Monsarrat

François Frézouls et Marianne Farenc demeurent jusques après la dernière adjudication à La Combessié, où leur naissent deux filles. Passé l'été 1817, ils retournent à Lautrec, commune natale de François ; leur domicile est d'abord Pezous, puis Soleillecat. Marianne y décède le 25 février 1834, deux jours après la naissance de son neuvième enfant (six sont encore vivants : Baptiste, François, Marguerite, Marie, Rose et Mariette). Le deuil écoulé, François se remarie le 15 septembre 1835 à Lautrec avec Marie Biau.

Nous n'avons découvert aucune trace d'un hypothétique mariage ou du décès de Marie et André Farenc dans les communes de Montredon et Lautrec. Il est probable qu'ils aient habité chez leur sœur jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se prendre en charge. Il est également possible qu'ils soient partis vers Paulinet pour vivre avec l'oncle paternel qui était leur tuteur subrogé. Ils ont pu aller n'importe où à l'âge adulte, simplement pour avoir une existence normale. Car le bouche à oreille devait suffisamment bien fonctionner pour les poursuivre assez loin d'une réputation d'enfants "d'une criminelle". Difficile avec cette étiquette de gagner les confiances.

La famille de Barthélemy Calvet

Anne Albert, sa veuve, réside au Fort de Lafenasse en 1829, lors du mariage de son fils Barthélemy (né le 5 ventôse an IV) avec Marie Carensac, de Vénès. Elle est, en 1831, en métayage à La Bouriette lorsque son fils Joseph (né le 25 messidor en XIII) épouse Catherine Seguy, de Lafenasse, où le couple s'installe (cultivateur d'abord, puis maçon en 1855).